

**Propositions pour faire baisser la teneur en nitrates dans les eaux  
issues de l'atelier participatif organisé avec une vingtaine de citoyens issus de  
l'assemblée citoyenne sur l'agriculture  
Samedi 10 octobre 2020**

Le dispositif de participation du public à la révision du 6e Programme d'actions national "nitrates" a été conçu pour assurer la plus grande diversité possible de points de vue, et ce à travers des modalités variées.

Parmi celles-ci, l'atelier participatif avait pour vocation un travail approfondi et direct avec des citoyens, ce qu'une plateforme web ou une réunion publique ne peuvent assurer que partiellement.

### **Objectifs et déroulement de l'atelier participatif**

L'atelier participatif a été organisé par les maîtres d'ouvrage le samedi 10 octobre 2020 avec 20 citoyens volontaires issus de l'assemblée citoyenne sur l'agriculture<sup>1</sup>. Ces volontaires venaient pour moitié de la région parisienne et pour moitié de région (Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté).

L'objectif général de cette journée était double : informer et faire monter en compétences les citoyens sur les enjeux liés à la concentration des nitrates dans les eaux, puis les inviter à produire des propositions pour faire baisser ces teneurs en nitrates.

Ainsi, la journée de travail s'est déroulée en 4 séquences :

- ouverture de la journée : présentation de la concertation préalable, du rôle des garants, de l'objectif de l'atelier, installation du groupe et partage des règles des échanges ;
- partage des connaissances : séquences interactives de présentation des enjeux, de la réglementation, du programme d'actions et des effets du programme d'action par les maîtres d'ouvrage, avec l'appui d'un chef d'une exploitation agricole adossée à un lycée agricole à titre de témoin, assorties de période de questions/réponses entre la maîtrise d'ouvrage et les citoyens pour assurer la parfaite information et compréhension de chacun ;
- travail en trois groupes dans l'objectif de produire des propositions concrètes pour réduire les teneurs en nitrates dans les eaux. Chaque groupe de 6 ou 7 citoyens avait été pré-organisé afin de respecter un équilibre géographique et un équilibre hommes/femmes. La crise sanitaire imposant des précautions particulières, seul l'animateur de chaque groupe, choisi pour sa neutralité par rapport au sujet, a manipulé les outils de production (paperboards / feutres). En outre, le sujet étant particulièrement technique, chaque groupe a bénéficié de la présence d'un représentant de la maîtrise d'ouvrage, afin de répondre en direct aux questions des citoyens. De cette manière, en s'assurant que chacun puisse bien prendre la parole et débattre avec les autres citoyens, les ateliers ont pu être très productifs et de grande qualité malgré la technicité du sujet ;
- conclusions : premiers retours des maîtres d'ouvrages sur les propositions et les suites de la concertation et du chantier réglementaire.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre du Débat public sur le PSN PAC, 140 citoyens ont été tirés au sort et réunis lors d'une assemblée délibérative, l'Assemblée citoyenne sur l'agriculture (ACA) les 25-26-27 septembre 2020. <https://impactons.debatpublic.fr/ou-et-quand/assemblee-citoyenne-agriculture/>



Cet atelier s'est déroulé en présence de Mme Brigitte Chalopin, garante de la concertation préalable relative à la révision du PAN « nitrates ».

## Les propositions

Les propositions issues des trois groupes de travail ont été compilées après l'atelier dans les blocs thématiques suivants et en fusionnant les propositions de même nature :

- **Volet agronomie et technologie**

Mobiliser les chercheurs et les conseillers pour développer et diffuser le panel des solutions et démarches techniques (agro-écologie, agriculture biologique...) et technologiques (capteurs, drone, goutte à goutte, fractionnement, transformation des effluents, matériels d'épandage moins émissif) et mutualiser les moyens pour rendre les techniques moins coûteuses.

Subventionner les technologies les plus vertueuses.

Former les agriculteurs et montrer des solutions éprouvées (visites de fermes de démonstration)

Accompagner les agriculteurs, aussi bien sur le secteur des cultures que sur celui de l'élevage :

- en développant l'agriculture biologique en agissant sur les filières et les territoires ;
- en développant les régulations écosystémiques (bandes tampons, haies...) ;
- en valorisant les solutions apportées par les plantes : légumineuses, variétés adaptées pour les couverts automnaux, mélanges d'espèces, etc... ;
- en favorisant globalement la couverture des sols ;  
et mobiliser des financements spécifiques de la PAC en ce sens.

- **Volet information et communication**

Dans la méthode de communication, passer d'une expression axée sur la contrainte réglementaire à un discours fondé sur le sens et les enjeux de cette politique ainsi que sur la préservation de l'intérêt général et du bien commun que représente une eau de qualité.

Développer l'information du consommateur sur la qualité de l'eau :

- améliorer la lisibilité de ces informations sur la facture d'eau potable ;
- géolocaliser la provenance de l'eau et diffuser l'information sur un site internet ;
- développer l'éducation des enfants sur cette problématique.

Communiquer sur les bienfaits des légumineuses sur la teneur en nitrates des eaux.

Valoriser la bonne gestion des engrais dans des labels visibles des consommateurs.

- **Volet réglementation**

Axer les efforts sur le secteur des grandes cultures autant que sur l'élevage par le levier réglementaire :

- en plafonnant les apports d'engrais au-delà du calcul prévisionnel ;
- en taxant l'azote, à travers la redevance pour pollution diffuse ou par un mécanisme de bonus /malus, pour récompenser également ceux qui adoptent de bonnes pratiques (éventuellement complémentaires et non obligatoires).

Maintenir une pression de contrôle suffisante pour s'assurer que la réglementation est effectivement appliquée. S'assurer que les exigences et les contrôles sont globalement cohérents de part et d'autre des frontières nationales.

Introduire un volet incitatif dans le PAN, permettant par exemple de subventionner des mesures du volet « agronomie et technologie », et de récompenser les très bonnes pratiques facultatives en matière de couverture des sols. Le subventionnement pourrait relever de la responsabilité du niveau déconcentré régional (préfet de région).

- **Volet territoire**

Territorialiser les mesures en tenant compte du climat et des sols à travers les PAR et adapter les sanctions en tenant compte de ces paramètres tout en conservant un socle national. En particulier, adapter au mieux l'exigence de couverture des sols aux réalités techniques et climatiques, y compris en envisageant des alternatives.

Optimiser l'autonomie des exploitations en fertilisants à l'échelle de l'exploitation mais aussi à l'échelle du territoire, afin de mieux répartir la production d'engrais organique des élevages. Utiliser les programmes d'action régionaux (PAR) pour optimiser l'autonomie des exploitations en fertilisants à l'échelle du territoire. Envisager des systèmes de limitation de la concentration territoriale en animaux (par exemple des quotas) et favoriser une meilleure répartition du cheptel sur le territoire national, y compris par le transfert d'animaux.

- **Autres**

Mobiliser la **commande publique de l'État** pour favoriser l'achat des produits exemplaires, les plus durables du point de vue de la fertilisation.

Après vérification par la garante de la concordance entre les productions de l'atelier et le présent cahier d'acteurs, celui-ci sera versé sur la plateforme de concertation [www.programme-nitrate.gouv.fr](http://www.programme-nitrate.gouv.fr)

Les propositions qu'il contient seront examinées par la maîtrise d'ouvrage, qui fera, conformément à la réglementation, un bilan des enseignements qu'elle tire de la concertation préalable et précisera ce qu'elle a retenu ou non des propositions soumises.